



**LES 108 MOUVEMENTS**

Association de Pratique du TAICHI CHUAN dans le LOT  
et l'AVEYRON

740 route du Causse de Vernet le Bas  
12260 BALAGUIER D'OLT

Tél. : 09 77 71 41 22

<http://www.les108mouvements.fr>

# Bulletin d'inscription

## Saison 2024 – 2025

<p><b>Tarif des cotisations :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>195 € : Cotisation annuelle*</b> <b>(Adhésion + Inscription cours Taichi Chuan + licence FFAEMC)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>15€ : Adhésion annuelle seule à l'association <i>Les 108 Mouvements</i></b></p> <p><i>*Le règlement de la cotisation annuelle de 195 € permet l'accès à TOUS les cours de Taichi Chuan dispensés par LES 108 MOUVEMENTS. Paiement par chèque (possibilité de règlement en 3 fois) à l'ordre de : <b>Les 108 Mouvements.</b></i></p>	<p><b>Pièces à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le bulletin d'adhésion recto-verso dûment complété</li><li>• Le formulaire FFAEMC de demande de licence dûment complété<ul style="list-style-type: none"><li>○ Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Taichi Chuan s'il est répondu au moins une fois OUI au Questionnaire de Santé</li></ul></li><li>• Règlement de la cotisation</li><li>• 1 photo d'identité</li></ul>
--	--

<b>NOM de l'ADHERENT :</b>	<b>PRENOM de L'ADHERENT :</b>
<b>DATE de NAISSANCE :</b>	
<b>ADRESSE :</b>	
<b>CODE POSTAL :</b>	<b>VILLE :</b>
<b>TEL. DOMICILE:</b>	<b>TEL. PORTABLE :</b>
<b>E-MAIL (en Majuscules):</b>	

<b>Personne à prévenir en cas d'accident :</b>	<b>NOM :</b>
<b>PRENOM :</b>	<b>TEL. :</b>

---

**Droit à l'image :**

j'autorise **LES 108 MOUVEMENTS** à utiliser dans ses publications des photos de moi, à titre gratuit, dans le cadre des activités de l'association.

**Assurance Licence 2024-2025**

*Les articles L321-1 et suites du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives – sous peine de sanctions – l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants. Les Fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.*

*Une licence fédérale FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques Martiaux Chinois) qui comprend une assurance individuelle couvrant les dommages corporels vous est proposée pour un montant annuel de 35 € (comprise dans la cotisation de base de 195 €). Les garanties couvertes correspondent au minimum à une garantie de base individuelle Accident. Des extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base sont également proposées par la FFAEMC à l'adhérent, adaptées à sa situation et qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement.*

Je reconnais avoir été avisé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, de l'intérêt que présente la souscription par mes soins d'une assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Je reconnais en outre avoir été informé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-6 du Code du sport, - de mon adhésion au contrat collectif d'assurance souscrit par la Fédération à laquelle je suis affilié(e) - que cette adhésion, implique le paiement d'une cotisation annuelle déterminée par la Fédération affinitaire auprès d'un assureur - de la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires dommages corporels.

Fait à :

Le :

SIGNATURE DE L'ADHERENT :	SIGNATURE DU REPRESENTANT DE <b>LES 108 MOUVEMENTS</b>
---------------------------	--